CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE CHARLEVOIX

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

|  |
| --- |
| Le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon siège à huit clos en séance ordinaire ce mardi le sixième (6e) jour du mois d’avril 2021, au 505-A rue Saint-Laurent, les élus ayant donné leur consentement pour tenir la séance à cet endroit, selon les normes sanitaires en période de pandémie de la Covid-19. La séance étant diffusée via le Facebook de la Municipalité et enregistrée via visio-conférence zoom.  Sont présents : Madame Diane Dufour et Messieurs Gilles Harvey, Réjean Hébert, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de Monsieur le maire Sylvain Tremblay.  Assiste également à la séance, madame la directrice générale, Sylvie Foster.  **Rés # 21-04-01 TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS** |
| CONSIDÉRANT l’énoncé du Premier Ministre, Monsieur François Legault, relativement aux nouvelles mesures sanitaires sur la pandémie de la COVID-19, en date du 6 janvier 2021 ;  CONSIDÉRANT qu’il est dans l’intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence ;  EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Harvey, et résolu à l’unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer :  CONSIDÉRANT QUE le projet d’ordre du jour a été publié sur le site « facebook » de la Municipalité ; | |

CONSIDÉRANT l’arrêté ministériel 2020-004, autorisant les conseils municipaux à siéger à huis clos, les périodes de questions des citoyens se déroulant séance tenante ne seront pas possible. Les contribuables sont donc invités à poser leurs questions via le site « facebook » de la municipalité ou par courriel à : [info@saintsimeon.ca](mailto:info@saintsimeon.ca).

**NOTE COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DE NOTRE MRC**

Monsieur le maire Sylvain Tremblay, fait le point sur les principaux sujets de l’ordre du jour de la dernière séance de la MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 21-04-02 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l’ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’en faire l’adoption en y ajoutant les points suivants :

7.8 Signature du contrat avec la Société des Traversiers du Québec.

7.9 Baux de villégiature au lac Noir – Abroger la résolution 20-03-12.

9.f Demande d’aide financière de l’OBNL « Au Cœur des Arts de Saint-Siméon ».

**Rés # 21-04-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1er MARS 2021**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er mars 2021, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

**Rés # 21-04-04 COMPTES**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l’unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

* Comptes (C2008390 à C2008427, L2100007 à L2100012,

M0018395 à M0018403 et P2100088 à P200125) 311 031,36 $

* Salaires et rémunérations des employés et des élus 42 740,31 $
* Frais de déplacement 45,60 $

**TOTAL 353 817,27 $**

**Rés # 21-04-05 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ET DU VÉRIFICATEUR POUR L’ANNÉE 2020**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur (C.M., art. 966.3) de l’année 2020, déposés en séance tenante par madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Un avis public de la présentation des dits rapports a été publié conformément à la Loi.

**Rés # 21-04-06 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR L’ANNÉE 2021**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de renommer la firme " Benoit Côté, comptable professionnel agréé ", à titre de vérificateur externe de la Municipalité de Saint-Siméon pour l’exercice financier 2021 (C.M. art. 966). Les honoraires pour ce mandat statutaire de vérification des états financiers de 2021 seront de 11 450 $ (plus taxes). Les travaux spéciaux, en dehors du mandat statutaire, seront facturés au taux horaire de 85 $ (plus taxes).

**Rés # 21-04-07 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE L’OH DE CHARLEVOIX-EST POUR 2020**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’adoption du rapport financier de l`Office d’Habitation (OH) de Charlevoix-Est, pour l’année se terminant le 31 décembre 2020, présenté en séance tenante par madame Sylvie Foster, directrice générale, chiffrant un déficit de 1 127,55 $ pour celui de Saint-Siméon.

c.c. OH de Charlevoix-Est.

**Rés # 21-04-08** **ADOPTION DU BUDGET 2021 DE L’OFFICE D’HABITATION (OH) DE CHARLEVOIX-EST**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le budget 2021, approuvé par la Société d’Habitation du Québec (SHQ) le 11 décembre 2020. Le déficit pour l’immeuble de Saint-Siméon étant de 24 910 $, le conseil municipal accepte de payer sa part de 10%, soit 2 491 $, en quatre (4) versements, selon les modalités prescrites par la SHQ.

**Rés # 21-04-09 DÉLÉGATION D’UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL SUR LE COMITÉ DE GESTION DU CENTRE D’EXPOSITION INOUÏ**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de nommer « Mme Diane Dufour » comme représentante du conseil municipal sur le comité de gestion du « Centre d’Exposition Inouï ».

**Rés # 21-04-10 PRIX D’EXCELLENNCE DE L’ADMINISTRATION PUBLIQUE 2021 – VOLET PRIX HOMMAGE**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers de soumettre la candidature de « M. Gérald Bouchard », directeur général adjoint, dans le cadre du « Prix d’excellence de l’administration publique 2021 – Volet Prix Hommage ».

**Rés # 21-04-11 DÉMISSION D’UN POMPIER VOLONTAIRE**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter la démission de M. Claude Morneau à titre de pompier volontaire.

**Rés # 21-04-12 RATIFIER L’EMBAUCHE D’UN POMPIER VOLONTAIRE**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l’unanimité des conseillers de ratifier l’embauche de M. Régis Tremblay à titre de pompier volontaire.

**Rés # 21-04-13 VENTE DU CAMION « CHEVROLET EXPRESS 3 500 »**

CONSIDÉRANT que nous avons publié un appel d’offres, le 5 mars 2021, pour la vente d’un camion « Chevrolet Express 3 500, année 2008 », portant le numéro de série « 1GBJG316881119591 » ;

CONSIDÉRANT que le prix de base pour la vente du susdit camion était fixé à 10 000 $ ;

CONSIDÉRANT que nous n’avons reçu qu’une seule soumission ;

POUR

CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter l’offre de la « Canadian Peace and Security Officers Training Association », au montant de 10 000 $.

QUE madame Sylvie Foster, directrice générale, est autorisée à signer les documents relatifs à ladite vente.

**Rés # 21-04-14 Adoption du Rapport annuel 2020 sur les activités EN SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

CONSIDÉRANT qu’en vertu de l’article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toute autorité locale ou régionale chargée de l’application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit, dans les trois mois de la fin de leur année financière, adopter par résolution et transmettre au ministre de la Sécurité publique un rapport annuel d’activités pour l’exercice précédent;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est a adopté, lors de sa séance ordinaire du 30 mars 2021 le *Rapport annuel d’activités 2020 en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est* élaboré par la MRC et les sept municipalités de son territoire (avec leurs services de sécurité incendie) et que ce rapport inclus toutes les données relatives à la municipalité de Saint-Siméon ;

EN

CONSÉQUENCE**,** il est proposé par monsieur Réjean Hébert et résolu unanimement, d’adopter le *Rapport annuel d’activités 2020 en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est*, incluant le rapport annuel de la municipalité de Saint-Siméon.

c. c. Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe, directrice de la sécurité publique et des communications, MRC de Charlevoix-Est

**Rés # 21-04-15 CALENDRIER DES TRAVAUX DE VOIRIE**

Madame la directrice générale, Sylvie Foster, dépose le calendrier des travaux prévus par l’équipe des travaux publics pour 2021.

**Rés # 21-04-16 RACHAT DE NOTRE BORNE DE RECHARGE À COURANT CONTINU (BRCC) PAR HYDRO-QUÉBEC**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter l’offre d’achat de notre borne de recharge rapide à courant continu (BRCC) par Hydro-Québec, au montant de 23 604,85 $, selon les termes ci-après, que la municipalité s’engage à respecter :

- mettre sur pied (en 2021 ou 2022) un service de « deux (2) vélos électriques » public, projet financé à même les revenus de la vente de ladite borne à Hydro-Québec ;

- défrayer les frais annuels de 500 $ de sa plate-forme d’autopartage électrique pour réservation du projet SAUVéR pour les 2 prochaines années ;

- entamer des discussions avec la Société des Traversiers du Québec, afin de faire installer une ou des bornes de recharge sur le stationnement de la Traverse Rivière-du-Loup / Saint-Siméon.

**Rés # 21-04-17 EMBAUCHE D’UN OUVRIER DE VOIRIE**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’embauche de monsieur Carl Chamberland comme travailleur saisonnier pour combler le poste d’ouvrier de voirie avec une période probation de six (6) mois, le tout selon les tâches et conditions de travail établies dans le document intitulé *Politique sur les conditions d’emploi du personnel 2019-2024*.

**Rés # 21-04-18 TRANSPORT COLLECTIF**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter la proposition de la Corporation de mobilité collective de Charlevoix relativement à la desserte entre la Municipalité de Saint-Siméon et la Ville de La Malbaie.

**Rés # 21-04-19 RATIFIER L’ACHAT D’UNE GRATTE POUR LE CAMION F-350 2021**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l’unanimité des conseillers de ratifier l’achat d’une gratte pour le déneigement pour le camion F-350 de l’année 2021, auprès du « Garage Guy Gauthier inc. », pour la somme de 11 750 $, plus les taxes. Cette dépense étant défrayée à même le fonds de roulement et remboursable sur cinq (5) ans.

**Rés # 21-04-20 REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT N° 171, RELATIF AU PROGRAMME DE PRÊT POUR LES « INSTALLATIONS SANITAIRES »**

**Soumissions pour l’émission de billets :**

Date d'ouverture :

Heure d'ouverture :

Lieu d'ouverture :

Montant:

6 avril 2021

Nombre de soumissions : 3

14 h

Échéance moyenne:

4 ans et 5 mois

Ministère des Finances du Québec

459 500 $

Date d'émission :

13 avril 2021

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique *«* Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal *»,* des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 avril 2021, au montant de 459 500 $ ;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois (3) soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. - BANQUE ROYALE DU CANADA

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 27 700 $ | 1,71000 % | 2022 |
| 28 200 $ | 1,71000 % | 2023 |
| 28 500 $ | 1,71000 % | 2024 |
| 28 900 $ | 1,71000 % | 2025 |
| 346 200 $ | 1,71000 % | 2026 |

Prix : 100,00000 Coût réel: 1,71000 %

2- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 27 700 $ | 0,60000 % | 2022 |
| 28 200 $ | 0,75000 % | 2023 |
| 28 500 $ | 1,05000 % | 2024 |
| 28 900 $ | 1,35000 % | 2025 |
| 346 200 $ | 1,60000 % | 2026 |

Prix : 98,72300 Coût réel : 1,82840 %

3- CD DE CHARLEVOIX-EST

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 27 700 $ | 2,01000 % | 2022 |
| 28 200 $ | 2,01000 % | 2023 |
| 28 500 $ | 2,01000 % | 2024 |
| 28 900 $ | 2,01000 % | 2025 |
| 346 200 $ | 2,01000 % | 2026 |

Prix : 100,00000 coût réel: 2,01000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse ;

II est proposé par le conseiller Gilles Harvey, appuyé par le conseiller Claude Poulin et résolu unanimement :

# QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 13 avril 2021 au montant de 459 500 $ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 171. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

# QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**Rés # 21-04-21 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 459 500 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 AVRIL 2021**

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint‑Siméon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 459 500 $ qui sera réalisé le 13 avril 2021, réparti comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| **Règlements d'emprunts #** | **Pour un montant de $** |
| 171 | 459 500 $ |

ATTENDU QU’ il y a lieu de modifier le règlement d’emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE conformément au 1er alinéa de l’article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D‑7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 171, la Municipalité de Saint‑Siméon souhaite réaliser l’emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Il est proposé par le conseiller Gilles Harvey, appuyé par le conseiller Claude Poulin et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 avril 2021;

2. les intérêts seront payables semi‑annuellement, le 13 avril e t le 13 octobre de

chaque année;

3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire‑trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **2022.** | **27 700 $** |  |
| **2023.** | **28 200 $** |  |
| **2024.** | **28 500 $** |  |
| **2025.** | **28 900 $** |  |
| **2026.** | **29 400 $** | **(à payer en 2026)** |
| **2026.** | **316 800 $** | **(à renouveler)** |

QUE en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 171 soit plus court que celui originellement fixé, c'est‑à‑dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 avril 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Rés # 21-04-22 RÉSOLUTION RELATIVE AUX SERVICES BANCAIRES – RÈGLEMENT N° 171**

Numéro FCR : 559464409

Nom légal : Municipalité de Saint-Siméon

Adresse : 502, rue Saint-Laurent, Saint-Siméon (Québec) G0T 1X0

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers :

1. QUE BANQUE ROYALE DU CANADA (« Banque Royale ») est par les présentes nommée la banque du client.

2. QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, conjointement, ont l’autorisation d’agir au nom du client pour :

1. retirer des fonds ou ordonner que des fonds soient virés des comptes du client par quelque moyen que ce soit, notamment en établissant, tirant, acceptant, endossant ou signant des chèques, des billets à ordre, des lettres de change, des ordres de paiement d’espèces ou d’autres effets ou en donnant d’autres instruction ;
2. signer toute convention ou autre document ou instrument établi avec Banque Royale ou en faveur de celle-ci, y compris des conventions et contrats relatifs aux produits et aux services fournis au client par Banque Royale ; et
3. poser, ou autoriser une ou plusieurs personnes à poser, l’un ou l’autre des actes suivants :
4. recevoir de Banque Royale toutes espèces ou tout titre, instrument ou autre bien du client détenus par Banque Royale , en garde ou à titre de garantie, ou donner des directives à Banque Royale pour la remise ou le transfert de telles espèces, de tels titres, de tels instruments ou de tels autres biens à toute personne désignée dans de telles directives ;
5. déposer, négocier ou transférer à Banque Royale, au crédit du client, des espèces ou tout autre titre, instrument et autre bien et, à ces fins, les endosser au nom du client (au moyen d’un timbre en caoutchouc ou autrement), ou de tout autre nom sous lequel le client exerce ses activités ;
6. donner instruction à Banque Royale, par quelque moyen que ce soit, de débiter les comptes de tiers pour dépôt au crédit du client ; et
7. recevoir des relevés, des instruments et d’autres effets (y compris des chèques payés) et documents ayant trait aux comptes du client à Banque Royale ou à tout autre service de Banque Royale, et régler et approuver les comptes du client à Banque Royale.

3. Les instruments, instructions, conventions (notamment des contrats pour les produits ou services fournis par Banque Royale) et documents établis, tirés acceptés, endossés ou signés (sous le sceau de la compagnie ou autrement) comme il est prévu dans la présente résolution et remis à Banque Royale par toute personne, aient plein effet et obligent le client ; Banque Royale est, par les présentes, autorisée à agir sur la foi de ces documents et effets et à y donner suite.

4. Banque Royale recevra :

1. une copie de présente résolution ; et
2. une liste approuvée des personnes autorisées par la présente résolution à agir au nom du client, ainsi qu’un avis écrit de toute modification apportée à cette liste ainsi que des spécimens de leur signature ; ces documents doivent être certifiés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière du client ; et
3. une liste de toutes les autorisations accordée en vertu du paragraphe 2c) de la présente résolution.

5. Tout document fourni à Banque Royale conformément à l’article 4 de la présente résolution aura force obligatoire pour le client jusqu’à ce qu’un nouveau document écrit abrogeant ou remplaçant le précédent soit reçu par la succursale ou l’agence de Banque Royale où le client détient un compte, et sa réception dûment accusée par écrit.

**Rés # 21-04-23 ÉVALUATION DU PUITS D’EAU POTABLE « P-1 »**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder un mandat à la firme « Experts-Conseils Aqua Ter-Eau inc. » aux fins de procéder à une évaluation du puits d’eau potable « P-1 », pour la somme de 6 680 $ (plus taxes). Cette somme sera prise à même la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ).

**Rés # 21-04-24 SURVEILLANCE DES TRAVAUX D’AQUEDUC ET D’ÉGOUT D’UNE PARTIE DE LA RUE DU QUAI**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder un mandat à la firme « ARPO Groupe-conseil » pour la surveillance des travaux d’aqueduc et d’égout d’un partie de la rue du Quai, dans le cadre du « Programme FIMEAU », pour la somme de 25 650 $ (plus taxes).

**Rés # 21-04-25 DÉCALAGE DES TRAVAUX D’AQUEDUC ET D’ÉGOUT D’UNE PARTIE DE LA RUE DU QUAI**

ATTENDU QUE les travaux d’aqueduc et d’égout d’un partie de la rue du Quai devaient débuter au début de l’été ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports effectuera des travaux sur la rue Saint-Laurent pendant la même période ;

ATTENDU QUE le fait d’entreprendre ces travaux en même temps occasionnerait des problèmes de circulation non souhaités ;

POUR

CES MOTIFS, sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l’unanimité des conseillers de reporter le début des travaux d’aqueduc et d’égout d’un partie de la rue du Quai à la mi-juillet 2021.

**Note SUIVI DES NUISANCES 2020**

Madame la directrice générale, Sylvie Foster, fait un suivi sur les « nuisances 2020 ». Qu’un dernier avis soit envoyé aux contrevenants qui auront jusqu’au 31 mai 2021 pour se conformer aux normes. À défaut de se conformer, les dossiers seront soumis à notre service juridique.

**Rés # 21-04-26 ENTENTE DE GESTION PARASITAIRE POUR LE CENTRE D’EXPOSITION INOUÏ**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder un contrat de gestion parasitaire d’un (1) an pour le Centre d’Exposition Inouï à l’entreprise « Maheu & Maheu », pour la somme de 210 $ (plus taxes).

**Rés # 21-04-27 DEMANDE DE PERMIS DANS LE PIIA DE LA RUE GAUTHIER**

ATTENDU la consultation publique écrite en raison de pandémie de la Covid-19, qui s’est déroulée du 9 au 25 mars 2021 et l’avis du Comité consultatif d’urbanisme (CCU) ;

ATTENDU QUE nous n’avons reçu aucun commentaire de la part de contribuable portant sur celle-ci ;

POUR

CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers de refuser la demande de permis d’aménagement sur la propriété sise au 125 rue Gauthier (matricule 5199-37-5248 et lot 5 729 085) dans la forme telle que déposée.

Il est plutôt suggéré au demandeur de déposer à la municipalité un nouveau projet où il n’y aurait seulement que deux (2) colonnes d’un maximum de deux (2) mètres de hauteur.

Il est aussi à noter que si le demandeur désire installer une enseigne autre que celle actuellement en place, il devra nous fournir un plan de celle-ci.

**Rés # 21-04-28 DEMANDE DE PERMIS DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL**

ATTENDU la consultation publique écrite en raison de pandémie de la Covid-19, qui s’est déroulée du 9 au 25 mars 2021 et l’avis du Comité consultatif d’urbanisme (CCU) ;

ATTENDU QUE nous n’avons reçu aucun commentaire de la part de contribuable portant sur celle-ci ;

POUR

CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder la demande de permis de rénovation sur la propriété sise au 680 chemin de Port-au-Persil (matricule 4996-33-8679 et lot 5 728 614) dans la forme telle que soumise.

**Rés # 21-04-29 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 21-01**

ATTENDU la consultation publique écrite en raison de pandémie de la Covid-19, qui s’est déroulée du 9 au 25 mars 2021 et l’avis du Comité consultatif d’urbanisme (CCU) ;

ATTENDU QUE nous n’avons reçu aucun commentaire de la part de contribuable portant sur celle-ci ;

POUR

CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder la demande de dérogation mineure sur la propriété sise au 295 chemin de Port-au-Persil (matricule 5097-15-7785 et lot 5 728 554). Le demandeur désirait que l’angle de la [façade principale](#facedeprincipale) de la résidence, une fois reculée, ait un angle de 15° à 20°. Le conseil municipal accorde un angle maximum de 15°.

**Rés # 21-04-30 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 259 - PROJET INTÉGRÉ EN ZONES AF-7 ET AF-18**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le règlement N° 259, portant sur un projet intégré en zones AF-7 et AF-18. Qu’il soit soumis à la MRC de Charlevoix-Est pour approbation.

**Rés # 21-04-31 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 260, MODIFIANT L’ARTICLE 4.1, DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 196, EN AUTORISANT L’USAGE « EXTRACTION » À LA ZONE AF-11.**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le second projet de règlement N° 260, modifiant l’article 4.1, du règlement de zonage N° 196, en autorisant l’usage « extraction » à la zone AF-11. Qu’il soit soumis à une consultation publique selon les normes en temps de pandémie.

**Rés # 21-04-32 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PROJETS STRUCTURANTS**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à une demande d’aide financière dans le cadre du programme « Projets structurants », administré par la MRC de Charlevoix-Est, relativement à l’achat d’enseignes pour le Centre d’Exposition Inouï.

**Rés # 21-04-33 ACHAT D’ENSEIGNES POUR LE CENTRE D’EXPOSITION INOUÏ**

ATTENDU QUE nous avons demandé et reçu des propositions, relativement à l’achat de deux (2) enseignes pour le Centre d’Exposition Inouï, soit auprès des entreprises suivantes :

- PUBLIMAGE ;

- PRO de la Copie ;

- Graphica Impression inc. ;

ATTENDU QUE l’entreprise « Graphica Impression inc. » a soumis le plus bas prix ;

POUR

CES MOTIFS, sur proposition de Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’achat de deux (2) enseignes pour le Centre d’Exposition Inouï, auprès de l’entreprise « Graphica Impression inc. », au prix de 771,25 $ (plus taxes).

**Rés # 21-04-34 BAIL DE GESTION DU CENTRE D’EXPOSITION INOUÏ AVEC LA SDEDS**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder

à la signature d’une convention de location, à titre gratuit, pour la gestion du « Centre d’Exposition Inouï » avec la Société de développement économique et durable de Saint-Siméon (SDEDS), selon les termes établis dans ladite convention. Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant, M. Claude Poulin, et madame la directrice générale, Sylvie Foster, sont autorisés à signer celle-ci.

**Rés # 21-04-35 CABANON DE DERYTELECOM**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à la vente du bâtiment servant à la câblodistribution, localisé sur le terrain du Centre des Loisirs de Baie-des-Rochers, 18 rue des Tours, Saint-Siméon, G0T 1X0, à « DERYtelecom », pour la somme de 1 000 $, selon les conditions suivantes :

- le prix de vente du bâtiment est de 1 000 $, que l’acheteur s’engage à payer ;

- une compensation de 600 $ pour l’occupation du bâtiment depuis 2012 sera versée à la municipalité par l’acheteur ;

- l’acheteur s’occupera du déneigement de la route d’accès ;

- l’acheteur fournira une preuve d’assurance responsabilité de 1 000 000 $.

L’acheteur s’engage de plus à défrayer, au besoin, les frais de notaire et d’arpenteur.

Pour ce qui est du terrain, il demeure la propriété de la municipalité et une location de 1 $ par année sera chargée à DERYtelecom pour l’utilisation de celui-ci, tant et aussi longtemps que le bâtiment sera en place.

Que le maire, M. Sylvain Tremblay ou le maire suppléant, M. Claude Poulin et la directrice générale, Mme Sylvie Foster, ou son adjoint, M. Gérald Bouchard, sont autorisés à signer lesdits documents, relatifs aux transactions précitées.

**Rés # 21-04-36 ACHAT DE JUMELLES PANORAMIQUES POUR LE QUAI BRISE-LAME**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’achat et l’installation dejumelles panoramiques pour le quai brise-lame, auprès des *Entreprises J.C. Roy inc.*, au prix de 7 471,08 $ (taxes incluses). Cette dépense étant absorbée par le projet du quai brise-lame.

**Rés # 21-04-37 ACHAT DE BANCS POUR LE QUAI BRISE-LAME**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’achat de douze (12) bancs pour le quai brise-lame, auprès de la compagnie « Home Dépôt Canada », au coût de 214 $ l’unité (plus taxes). Cette dépense étant absorbée par le projet du quai brise-lame.

**Rés # 21-04-38 PROJET RÉCIM – RATIFIER « PAIEMENT–1 » À CONSTRUCTION VICTO**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers de ratifier le versement du « paiement – 1, incluant les addendas » à Construction VICTO pour les travaux de restauration du Centre des Loisirs de Baie-des-Rochers. La partie non subventionnée du projet sera payée à même le règlement « parapluie » N° 239.

**Rés # 21-04-39 ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser la directrice générale, madame Sylvie Foster, à signer le projet d’entente avec la Société des Traversiers du Québec (STQ), relative à l’occupation d’une partie du quai brise-lame par la Municipalité de Saint-Siméon.

**Rés # 21-04-40 BAUX DE VILLÉGIATURE AU LAC NOIR**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’abroger la résolution N° 20-03-12, relative aux baux de villégiature au lac Noir.

**Rés # 21-04-41 REMPLACEMENT DE LA BARRIÈRE DU CAMPING MUNICIPAL**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder au remplacement de la barrière du camping municipal. Le contrat est accordé au plus bas prix soumis, soit à l’entreprise « Alarme et contrôle d’accès Alliance inc. » selon son prix déposé le 23 mars 2021, au montant de 13 920,50 $, plus taxes.

**Rés # 21-04-42 PROJET « LES VIRÉES PADDLEPASION »**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser l’entreprise « Les Virées Paddlepassion » à s’installer, occasionnellement pendant la période estivale, au quai de Baie-des-Rochers et à la halte routière de Port-au-Persil pour offrir des activités nautiques.

**Rés # 21-04-43 FINANCEMENT DES SERVICES RENDUS PAR LE COMITÉ « GUEPE »**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de demander à la MRC de Charlevoix-Est une aide financière de 1 000 $, dans le cadre des « Projets structurants » en vue de nous aider à défrayer le coût des activités du « Comité GUEPE », qui tiendra des activités aux quais de Baie-des-Rochers, de Port-au-Persil et de Saint-Siméon.

**Rés # 21-04-44 MODIFICATION DE LA POLITIQUE DU « CAMP DE JOUR (AJOUT DE TARIFS) »**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’apporter une modification à la Politique du *Camp de jour* à l’effet d’ajouter un tarif de 25 $ pour un quatrième enfant d’une même famille qui y sera inscrit. Que le tarif pour le service de garde pour quatre (4) enfants sera de 140 $.

**Rés # 21-04-45 VENTE DE POTEAUX**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à la vente de deux (2) poteaux, entreposés au garage municipal qui ne sont plus utiles. Le prix de vente est de 250 $ chacun.

**Rés # 21-04-46 MOTION DE REMERCIEMENTS ET DE FÉLICITATIONS**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l’unanimité des conseillers de remercier et de féliciter M. Vincent Dufour pour les années où il a œuvré au sein de notre municipalité comme conseiller municipal et membre du Comité consultatif d’urbanisme.

**Rés # 21-04-47 Rapport annuel 2020 sur les activités EN SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de féliciter notre « service de sécurité incendie » pour l’excellente performance qu’il nous a été à même de constater dans le « rapport annuel 2020 des activités en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 21-04-48 FORMATION COORDONNATEUR DU CAMP DE JOUR**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser M. Jérôme Tremblay, coordonnateur en loisirs, à suivre la « Formation DAFA – Coordonnateur d’une équipe d’animation ». Cette formation est d’une durée de deux (2) jours et le coût de l’inscription est de 165 $.

**Rés # 21-04-49 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l’unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- Fédération des Villages-relais, adhésion 2021-2022 829,78 $

- Centre d’études collégiales en Charlevoix, 26e Gala réussite 25,00 $

- École secondaire du Plateau, Gala de l’Excellence 25,00 $

- Centre-Femmes aux Plurielles 100,00 $

- Au Cœur des Arts de Saint-Siméon, commandite 2021 1 000,00 $

**CORRESPONDANCE :**

* **LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)**

Ristourne de 2 466 $ sur nos assurances 2020.

* **COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC**

Reconnaissance des toponymes suivants :

- Chapelle de Baie-des-Rochers

- Chapelle McLaren

- Parc municipal de la Quatrième-Chute

- Hôtel de ville de Saint-Siméon.

* **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L’HABITATION**

Approbation du règlement d’emprunt N° 255.

* **MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Dates d’échéance pour les paiements des services de la Sûreté du Québec reportées.

* **TRANSPORT QUÉBEC**

Appel d’offres public pour la réfection de quatre (4) ponceaux sur la route 138, dans notre municipalité.

**Rés # 21-04-50 FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l’unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 07.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Sylvain Tremblay Sylvie Foster

Maire Directrice générale